

## Associations

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 01/02/2023

### Faut-il protéger le nom d'une association ?

Il n'est **pas obligatoire** de protéger le nom ou le sigle d'une association, car il est protégé automatiquement par un droit d'usage pour l'activité déclarée en préfecture.

Une association peut utiliser un nom qui n'est pas protégé ou original (à la condition de ne pas créer de risque de confusion avec le nom d'une autre personne physique ou morale).

L'association, qui dispose d'un nom original, bénéficie d'un droit de propriété exclusif sur ce nom.

Cependant, si l'association a une **activité économique** et que son **nom** est celui sous lequel elle **commercialise ses produits ou services**, elle peut le protéger en les faisant enregistrer comme marque protégée auprès de l'Inpi. Cette demande s'effectue via un Téléservice.

Le dépôt d'une marque est **payant**. Son coût dépend du nombre de classes sélectionnées pour couvrir les produits et les services.

### Création d'une association

#### Questions – Réponses

- Peut-on choisir librement le nom d'une association ?
- Comment savoir si un nom d'association est déjà utilisé ?

Toutes les questions réponses

#### Et aussi...

- Création d'une association

#### Pour en savoir plus

- Qu'est-ce qu'une classe ?  
Source : Institut national de la propriété industrielle (Inpi)
- Les étapes-clés du dépôt de marque  
Source : Institut national de la propriété industrielle (Inpi)
- Comment protéger quoi ?  
Source : Institut national de la propriété industrielle (Inpi)

#### Où s'informer ?

- **INPI Direct par téléphone ou formulaire de contact**

##### Assistance téléphonique

01 56 65 89 98  
du lundi au vendredi  
de 9h à 18h

##### Réponses à vos questions

<https://www.insee.fr/fr/information/1302169>

##### Formulaire de contact

<https://www.inpi.fr/contactez-nous>

### Comment faire si...

Je crée une association

#### Services en ligne

- Dépôt de marque en ligne  
Téléservice



AGGLOMÉRATION

Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavaillon

Tél. : 04 90 78 82 30



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/associations/?xml=F31493>